

**ENJEUX PRIORITAIRES  
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ESTRIE  
POUR L'ANNÉE 2011-2012**



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

## ENJEUX PRIORITAIRES 2011-2012

### MISE EN CONTEXTE

---

Le 2 juin 2010, à l'Hôtellerie le Boulevard de Sherbrooke, s'est tenue sous le thème « L'Estrie avance et se développe! » la rencontre de mi-parcours du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. Lors de cette rencontre, les participants ont pu prendre connaissance des priorités de développement que les comités-conseils ont ciblé pour atteindre en 2012 la vision que s'est donnée la région. À la suite des commentaires formulés par les participants, les enjeux prioritaires ont été déposés au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Le 27 octobre 2010, les administrateurs de la CRÉ de l'Estrie ont adopté les priorités pour la dernière année du Plan. Ils ont également convenu, pour l'année 2011-2012, que les interventions de la CRÉ de l'Estrie, tant dans ses investissements financiers que dans ses actions de concertation et de partenariat, devront correspondre à ces priorités de développement.

### RAPPEL DE LA VISION

---

En 2012, la région aura :

- su protéger et mettre en valeur son environnement naturel;
- encouragé le développement des communautés rurales et l'occupation du territoire;
- augmenté les niveaux d'éducation et de santé de ses communautés;
- soutenu ses entreprises et ses entrepreneurs, particulièrement son entrepreneuriat local, face aux enjeux de la mondialisation et de l'innovation;
- développé les filières qui feront l'avenir de sa structure économique;
- bâti une solidarité à toute épreuve entre les acteurs de son développement.

### LES QUATRE AXES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

---

**Axe 1 -** Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

**Axe 2 -** Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

**Axe 3 -** Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie, les accompagner et les soutenir

**Axe 4 -** Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

### ENJEUX PRIORITAIRES 2011-2012

---

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| ▪ Qualité de l'eau                                    | ▪ Réussite scolaire                   |
| ▪ Aires protégées                                     | ▪ Solidarité et innovation            |
| ▪ Développement social et lutte à la pauvreté         | ▪ Valeur ajoutée dans les entreprises |
| ▪ Transport collectif                                 | ▪ Transfert d'entreprises             |
| ▪ Gestion prévisionnelle régionale de la main-d'œuvre | ▪ Pérennité des entreprises           |
|   | ▪ Innovation dans les entreprises     |

## RÉSUMÉ DES ENJEUX PRIORITAIRES 2011-2012 POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE

---

### QUALITÉ DE L'EAU (Axe 1)

- ✓ **Soutenir la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau (PDE) par bassin versant et accompagner le monde municipal et ses partenaires dans leurs interventions en matière de gestion de l'eau.** La qualité de l'eau est un enjeu important pour la région. Que ce soit pour la consommation, les activités récréotouristiques ou encore, le tourisme, des efforts doivent être coordonnés et concertés pour assurer la préservation de cette ressource. Cette intervention devra avoir une portée collective pour assurer une concertation et une cohésion efficace.
  - Un cadre d'investissement particulier pour soutenir adéquatement les interventions en matière de qualité de l'eau a été adopté par le conseil d'administration en mars 2011.

### AIRES PROTÉGÉES (Axe 1)

- ✓ **Augmenter la superficie en milieux naturels protégés dans une approche intégrée.** Pour atteindre l'objectif de voir augmenter ces superficies, la région travaille à l'élaboration d'un plan d'intervention régionale, mobilisant les acteurs et les experts concernés.
  - La CRRNT pilotera ces travaux pour la région. La notion est incluse dans le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LUTTE À LA PAUVRETÉ (Axes 1 et 2)

- ✓ **Stimuler les actions locales en développement social et arrimer les actions de l'Estrie avec les orientations gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.** Au printemps 2010, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dévoilait le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Ce deuxième plan s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises et il est aussi inspiré des idées exprimées par les personnes et organismes nationaux et régionaux consultés lors des rendez-vous de la solidarité. Ce plan comprend 4 orientations.
  - Interpellée par la première orientation du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, la CRÉ de l'Estrie coordonne la mise en place d'une Alliance pour la solidarité, qui réunira un ensemble d'acteurs représentant différentes sphères d'activité, afin d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional répondant aux besoins spécifiques de l'Estrie quant à l'inclusion sociale et économique de tous les citoyens.

## TRANSPORT COLLECTIF (Axes 1 et 2)

- ✓ **S'assurer que les citoyens de l'Estrie aient accès à des services de transport collectif fonctionnel.** Il s'agit d'un enjeu transversal de développement régional. Que ce soit pour les jeunes, les aînés, pour l'accès aux études ou encore, à divers services de proximité, le transport collectif occupera une place importante dans le futur quant à l'occupation dynamique du territoire dans une perspective de développement durable.

## GESTION PRÉVISIONNELLE RÉGIONALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (Axes 2 et 4)

- ✓ **Mettre en place les conditions gagnantes pour attirer et maintenir la main-d'œuvre qualifiée.** Il est bien sûr question des conditions salariales, mais aussi de gestion innovante du capital humain, dans toute sa diversité (conciliation travail-famille, reconnaissance des acquis, formation continue, conciliation études-travail, intégration des personnes immigrantes, etc.). Les entreprises et les milieux ont besoin de soutien à cet égard. Il est nécessaire de développer une vision positive du capital humain comme élément essentiel au développement d'une région.
  - Intensifier les efforts en matière de formation continue. Il est nécessaire de créer une culture de la formation continue, autant chez les employeurs que les travailleurs. Faire des efforts pour intégrer les femmes dans les créneaux d'excellence et les métiers d'avenir.
- ✓ **Mettre en place les conditions gagnantes pour augmenter le taux d'emploi<sup>1</sup>** des groupes qui participent moins au marché du travail (dont font partie les personnes immigrantes, les personnes âgées de 55 ans et plus, les aînés, les retraités, les femmes, etc.).

## RÉUSSITE SCOLAIRE (Axe 2)

- ✓ **Améliorer la réussite scolaire des jeunes estriens. Malgré une tendance à l'amélioration, le taux de décrochage scolaire demeure élevé en région.** La qualification des jeunes de la région demeure un enjeu majeur. Il est donc nécessaire de maintenir et de consolider les efforts de mobilisation amorcés depuis quelques années.
  - Consciente que la persévérance scolaire dépasse largement le cadre scolaire et qu'elle nécessite la mobilisation de toute la communauté, la CRÉ de l'Estrie est partenaire de l'Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation des jeunes Estriens. L'entente actuelle prendra fin en juin prochain et comme cet enjeu est majeur pour le développement de la région, la CRÉ de l'Estrie travaille présentement à la négociation d'une seconde entente.

---

<sup>1</sup> Taux d'emploi : Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (en général 15 ans et plus). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. On le calcule ainsi : nombre de personnes en emploi ÷ la population de 15 ans et plus X 100.

## SOLIDARITÉ ET INNOVATION (Axes 1, 2, 3 et 4)

- ✓ **Privilégier les approches intersectorielles et développer une plus grande solidarité entre les collectivités et les acteurs.**

## VALEUR AJOUTÉE<sup>2</sup> DANS LES ENTREPRISES (Axes 3 et 4)

- ✓ **Augmenter de la valeur ajoutée dans les entreprises.** Les entreprises de l'Estric accusaient un important retard de productivité dans le diagnostic en 2006 et la situation a peu changé depuis. Il est incontournable de travailler sur l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises, notamment pour qu'elles soient en meilleure santé financière et que le niveau des salaires en Estrie puisse augmenter.
  - Supporter et stimuler le démarrage d'entreprises à valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire de l'Estric;
  - Stimuler et supporter les entrepreneurs qui veulent augmenter la valeur ajoutée et de la productivité dans leur entreprise.

## TRANSFERT D'ENTREPRISES (Axe 4)

- ✓ **Miser sur le transfert d'entreprise (relève ou vente permettant de conserver les activités localement).** De nombreux entrepreneurs vont vouloir prendre leur retraite dans les prochaines années. Combiné à la rareté de main-d'œuvre annoncée, ce qui s'annonce risque d'avoir un impact sur la création d'entreprise. Il faut consacrer davantage d'efforts sur le transfert d'entreprises (relève ou vente).
  - Valoriser l'acquisition d'entreprises existantes auprès d'entrepreneurs potentiels et faciliter le transfert de propriété;
  - Trouver un moyen pour partager l'information afin de faciliter l'appariement vendeurs-acheteurs.
- ✓ **Mener des opérations systématiques de sensibilisation au transfert d'entreprises auprès des entrepreneurs.** Promouvoir l'ensemble des formules de transferts d'entreprises.

---

<sup>2</sup> Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. Elle représente la [valeur](#) créée par l'organisation, [valeur](#) qu'elle ajoute aux [biens](#) et services achetés. C'est l'écart entre le [chiffre d'affaires](#) d'une [société](#) et les valeurs d'[achat](#) de toutes les matières premières, produits semi-finis et services (dont l'énergie) utilisés dans le cadre de son [exploitation](#). Pour créer cette valeur ajoutée, l'entreprise utilise ses travailleurs ainsi que son capital productif (par exemple ses chaînes de production).

## PERENNITE DES ENTREPRISES (Axes 3 et 4)

- ✓ **Contribuer à la pérennité des entreprises.** La survie des entreprises demeure un enjeu très important pour l'Estrie, particulièrement après la crise financière de la dernière année.
  - Contribuer à la pérennité des entreprises démarrées, par différents moyens, notamment des services de mentorat d'affaires en Estrie et la disponibilité d'un service d'appui à l'exportation;
  - Identifier les nouveaux besoins et réalités des entreprises de l'Estrie et adapter les services afin de leur répondre.

## INNOVATION DANS LES ENTREPRISES (Axes 3 et 4)

- ✓ **Développer une culture d'innovation dans les entreprises.** Ce qui permet aux entreprises d'innover de façon durable est avant tout un leadership et un ensemble de valeurs bien propres à l'organisation, ce que l'on nomme communément « culture d'innovation ». Pour inciter davantage d'entreprises à innover, il est important de développer cette culture dans les entreprises, notamment en :
  - démystifiant l'innovation et en montrant les bénéfices concrets pour l'entreprise;
  - faisant une promotion active des entreprises innovantes et des histoires à succès, afin de mettre en circulation dans la région des modèles inspirants, des exemples à suivre.
- ✓ **Augmenter le savoir dans les entreprises.** La capacité d'innovation des entreprises repose à la fois sur le talent, la créativité et le savoir des employés, mais tout autant, sinon plus, sur l'habileté des dirigeants à gérer ce talent et cette créativité. Il est donc important de soutenir les entreprises dans l'acquisition de compétences clés, notamment en :
  - offrant de la formation en créativité et en management de l'innovation adaptée à la réalité des gens d'entreprises;
  - faisant la promotion de stages en entreprises et l'embauche de diplômés collégiaux et universitaires.

Pour toute question ou information supplémentaire sur ces priorités, vous pouvez contacter Mme Andrée Bureau, conseillère en développement et responsable du Fonds de développement régional à la CRÉ de l'Estrie, au 819 563-1911, poste 225 ou par courriel à [ab@creestrie.qc.ca](mailto:ab@creestrie.qc.ca).